

KENYA : FICHE PAYS – AVRIL 2023

Catégorie OCDE (2022) : 7/7

Notes agences (S&P / Moody's / Fitch): B/B2/B

Monnaie locale : shilling kenyan / Régime de change : flottant

Horizon de l'objectif de neutralité carbone : -



FORCES

- Population jeune et émergence d'une classe moyenne (pays à revenu intermédiaire)
- Hub logistique régional
- Système bancaire le plus développé de la zone
- Amélioration régulière du climat des affaires

FAIBLESSES

- Secteur industriel peu développé, manque de main d'œuvre qualifiée
- Insuffisance des investissements
- Perception de corruption répandue
- Risque de surendettement élevé

SYNTHÈSE :

Evolution des risques : Hausse de la vulnérabilité externe du pays

Environnement macroéconomique et financier :

- **Vulnérabilité de la croissance** : La croissance a atteint +5,4% du PIB en 2022 (contre +7,5% en 2021), dans un contexte de ralentissement de la consommation privée, tirée par la hausse de l'inflation. Pour 2023, l'activité resterait résiliente (autour de 5,3%), mais le scénario reste entouré d'un certain nombre de risques baissiers (inflation qui peine à diminuer, accès plus restreint aux devises qui affecte le secteur productif, processus de consolidation budgétaire dans le cadre des accords avec le FMI limitant les dépenses publiques...). Sur le front externe, la poursuite du rebond de l'activité touristique (environ 10% du PIB) est de bon augure pour l'activité, mais le ralentissement de la demande externe pourrait pénaliser les exportations du pays.
- **Vulnérabilité des comptes publics** : le déficit du solde public s'est amélioré à 6% du PIB en 2022, tiré par une combinaison de hausse des recettes budgétaires et de la baisse des dépenses d'investissements. Pour 2023, le budget devrait maintenir une approche conservatrice des dépenses afin de respecter les objectifs fixés dans le cadre du programme en cours avec le FMI. La dette publique atteint près de 68% du PIB en 2022, dont près de 37% du PIB de dette externe. Le coût de la dette tant interne (durcissement de la politique monétaire) qu'externe (dépréciation du taux de change) tend cependant à progresser.
- **Vulnérabilité extérieure** : Le solde courant s'est un peu résorbé en 2022, soutenu par le rebond de l'activité touristique, mais est resté élevé à 4,7% du PIB. Il devrait progresser en 2023 (autour de 5,3% du PIB) avec le ralentissement de la demande adressée au pays (Etats-Unis et UE en particulier), tandis que les prix du carburant, continueraient de peser sur les importations. Les réserves de change, 6,4 Mds d'USD en mars 2023 (3,5 mois d'importations) sont en baisse et en-dessous de l'exigence de minimum règlementaire de 4 mois d'importations. Pour faire face aux importants remboursements de la dette externe (euro-obligation de 2 Mds d'USD prévue en juin 2024), le Kenya s'apprêterait à émettre une nouvelle euro-obligation pour refinancer l'échéance de 2024, mais à un coût probablement plus élevé (le taux de rendement obligataire atteint 14% en mars 2023, soit plus du double comparé à la dernière émission de juin 2021). Dans ce contexte, le shilling continue de se déprécier face au dollar (-7% environ en moyenne en 2022).
- **Vulnérabilité du secteur bancaire** : Le système bancaire Kényan demeure sain et bien capitalisé. Les banques sont cependant exposées au risque souverain dans la mesure où les titres d'Etat représentent près du tiers des actifs bancaires.

Environnement politique et gouvernance :

- **Stabilité socio-politique** : Le vice-président sortant, William Ruto, a remporté les élections présidentielles de 2022. Il promet notamment d'encourager l'investissement étranger, de faciliter la privatisation d'entreprises publiques, ainsi que de réduire le déficit budgétaire et d'assurer la soutenabilité de la dette publique. Les tensions sociales grandissantes face à la baisse du pouvoir d'achat ne sont cependant pas à écarter, en témoigne les manifestations du mois de mars.
- **Climat des affaires** : Le climat des affaires est en amélioration selon la banque mondiale, la perception de la corruption, bien qu'encore répandue, est également en amélioration selon Transparency international (janvier 2023).

Environnement et politique du climat :

- **Vulnérabilité climatique** : Le Kenya est très vulnérable au changement climatique, aux sécheresses en particulier, induite par le changement climatique. Les pays de la Corne de l'Afrique y compris certaines parties du Kenya traversent l'une des plus longues sécheresses des 40 dernières années. Le pays s'est engagé à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre (GES), qui progressent de 2,5% en moyenne par an depuis 2010. L'obtention d'un soutien financier externe, ainsi qu'un transfert de technologies constitue cependant des conditions indispensables pour que le pays puisse atteindre les objectifs fixés.

STRUCTURE DES ÉCHANGES

Principaux produits échangés			Principaux partenaires commerciaux + France		
Part moyenne des échanges de marchandises 2016-2021 (% du total)			Part moyenne des échanges de marchandises 2016-2021 (% du total)		
Exportations	Importations		Exportations	Importations	
Café, thé, maté et épices	25,0%	Combustibles	17,5%	Ouganda	10,9%
Fleurs	10,8%	Machines, appareils méc.	9,5%	Pakistan	8,8%
Huile de pétrole	6,2%	Véhicules automobiles	7,0%	Etats-Unis d'Amérique	8,0%
Légumes, plantes	4,2%	Machines, appareils élect.	7,0%	Pays-Bas	7,8%
Fruits comestibles	3,7%	Fonte, fer et acier	5,5%	France (15ème)	1,3%
				Chine	21,4%
				Inde	10,5%
				Emirats arabes unis	8,0%
				Arabie saoudite	6,6%
				France (17ème)	1,4%

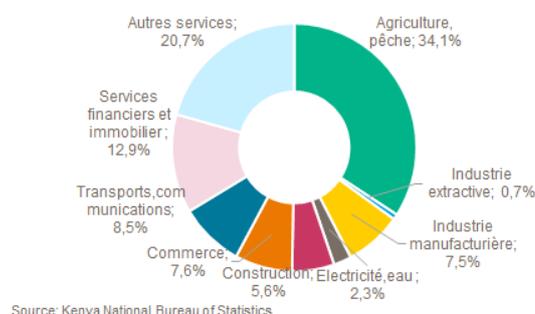
Source: Cnucead

TABLEAUX DES PRINCIPAUX INDICATEURS

KENYA		2018	2019	2020	2021	2022(p)	2023(p)	2024(p)
STRUCTURE ECONOMIQUE								
PIB (Mds USD, courant)		92	100	101	110	116	118	121
	<i>Rang PIB mondial</i>	70	68	67	65	64	63	63
Population (Mns)		46,5	47,6	48,7	49,8	50,9	52,1	53,2
	<i>Rang Population mondiale</i>	30	30	30	29	29	29	29
PIB / habitant (USD)		1 983	2 109	2 067	2 216	2 278	2 269	2 283
Croissance PIB (%)		5,7	5,1	-0,3	7,5	5,4	5,3	5,4
Inflation (moyenne annuelle, %)		4,7	5,2	5,3	6,1	7,6	7,8	5,6
Part exportations manufacturées (% total exp.)*		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
FINANCES PUBLIQUES								
Dettes publiques (% PIB)		56,4	59,1	67,8	67,0	67,9	66,6	65,4
Solde public (% PIB)		-6,9	-7,4	-8,1	-7,1	-6,0	-5,2	-4,4
Charge de la dette publique (% recettes budg.)		18,4	19,3	24,1	NA	NA	NA	NA
POSITION EXTERNE								
Solde courant (% du PIB)		-5,4%	-5,2%	-4,8%	-5,2%	-4,7%	-5,3%	-5,3%
IDE (% du PIB)**		1,6%	1,0%	0,5%	0,0%	0,4%	0,6%	0,9%
Réserves (en mois d'importation B&S)**		6,4	6,5	7,4	6,0	4,6	4,3	4,3
Dettes extérieures totales (% PIB)*		34%	35%	38%	37%	37%	39%	39%
Dettes extérieures CT (% PIB)		2,8%	2,6%	2,3%	2,2%	NA	NA	NA
Taux de change***		101	102	106	110	118	NA	NA
SYSTEME BANCAIRE								
Fonds propres / actifs pondérés		18,7	18,8	19,2	19,6	19 ^D	NA	NA
Taux de NPL		12,0	12,0	14,1	13,1	11,4 ^D	NA	NA
ROE		24,2	22,2	14,5	22,9	27,5 ^D	NA	NA
SOCIO-POLITIQUE								
Rang gouvernance Banque Mondiale (214 Pays)*		155	155	155	154	NA	NA	NA
Rang doing business (190 pays)*		136	108	92	NA	NA	NA	NA
CLIMAT								
Rang émissions de CO2 par hab. (145 pays) ^a		128	128	128	128	NA	NA	NA
Rang ND-Gain (181 pays) ^b		144	143	142	143	NA	NA	NA
Rang politique climat (58 pays) ^c		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Légendes : (e) estimations ; (p) prévisions ; Sources: FMI (Weo, avril 2023), *Banque Mondiale, **Oxford Economics; ***T.Reuters, a : Agence Internationale de l'Energie, b : Notre Dame Global Adaptation Initiative, c : Germanwatch; D: Données septembre 2022.

Kenya : Ventilation sectorielle du PIB (en %, 2019)





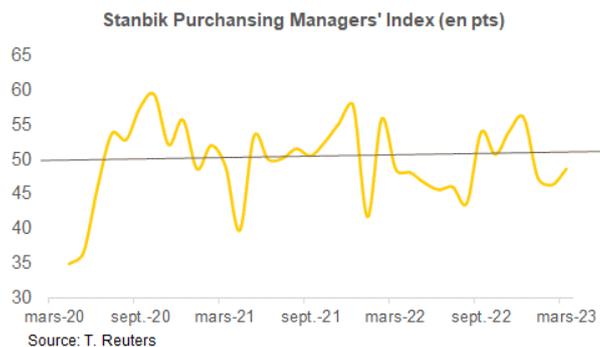
1. SITUATION ECONOMIQUE

• Résilience de la croissance en 2023

En 2022, la croissance a atteint 5,4% (contre +7,5% en 2021). La hausse de l'inflation tirée par les effets de la crise en Ukraine (hausse des prix alimentaires et de l'énergie), ainsi que la sécheresse qui a sévit dans ce pays ont affecté la consommation privée (plus de 77% du PIB en 2021).

L'activité devrait rester résiliente en 2023 (autour de 5,3%), mais le scénario reste entouré d'un certain nombre de risques baissiers.

L'inflation restera la principale source d'inquiétude pouvant peser l'activité (Cf. politique monétaire). La poussée de l'inflation qui peine à diminuer, érode le pouvoir d'achat des ménages, des plus pauvres en particulier, déjà mis sous pression par l'insécurité alimentaire¹ et la hausse de la pauvreté post-Covid. Elle entraîne également une hausse du prix d'achat pour les entreprises, qui conjugué aux difficultés pour accéder aux devises (Cf. position externe), contribuent à la baisse plus récente de la confiance des entreprises selon l'indice PMI (ci-graphique ci-dessous).



L'investissement privé devrait rester contraint par le durcissement de la politique monétaire, tandis que l'investissement public resterait plus limité face aux importants remboursements de la dette prévus à l'horizon mi-2024.

Sur le front externe, le ralentissement de l'activité mondiale ainsi que la sécheresse qui continue de sévir au nord du pays devraient pénaliser les exportations agricoles du pays.

Les produits de l'horticulture, les fleurs et le thé en particulier pourraient ainsi pâtir d'une demande plus faible en provenance de l'UE (1^{er} acheteur des fleurs

¹ Le Nord du Kenya devrait connaître une nouvelle année d'extrême sécheresse. Près de 26 millions de personnes au Kenya, en Somalie et en Ethiopie seraient déjà en situation d'insécurité alimentaire selon les Nations Unies. <https://www.ft.com/content/03e1cbb9-ddf3-420f-b557-b292953c0da0>

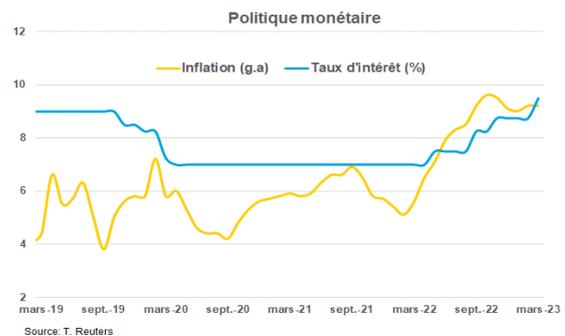
² En 2022, près de 1,5 millions de touristes ont visité le Kenya, soit une hausse de 70% par rapport à 2021. Les revenus liés à l'activité touristique ont aussi progressé de 83% (environ 2,1 Mds d'USD) par rapport à l'année précédente. Source : <https://www.reuters.com/world/africa/kenyas-tourism-earnings-surge-83-2022-official-says-2023-02-22/>

³ Et cela malgré les divers soutiens de l'Etat : exonérations des droits d'importations du maïs, subventions à l'achat de maïs tamisé, subventions aux engrais, etc.

produites au Kenya). Les exportations de service, tirées notamment par l'activité touristique (près de 10 % du PIB avant pandémie) pourraient en revanche retrouver leur niveau d'avant crise sanitaire compte tenu de la forte reprise de l'activité touristique observée en 2022².

• Poursuite du durcissement de la politique monétaire face à la persistance de l'inflation

Au Kenya, la hausse de l'inflation a été alimentée par la sécheresse et le conflit en Ukraine, ainsi que par la hausse des coûts de transports en lien avec les perturbations de la chaîne des approvisionnements liées au Covid-19. L'inflation s'est accélérée à 9,3% en mars 2023 (contre 5,1% en g.a. en mars 2022), tirée principalement par la hausse des produits alimentaires qui ont contribué à plus de 80% à la hausse de l'inflation entre janvier et octobre 2022³. L'arrêt de la subvention pour l'essence et la réduction des subventions pour le diesel et le kérosène en septembre 2022 a aussi contribué à la progression de l'inflation en fin d'année.



L'inflation demeure ainsi au-dessus de la fourchette haute de banque centrale (2,5% / 7,5%) pour le 11^{ème} mois consécutif. Dans ce contexte, la banque centrale poursuit son durcissement monétaire avec une nouvelle hausse de 75 pnb en mars à 9,75%, soit son niveau le plus élevé depuis juin 2018.

• Une économie diversifiée

Le Kenya dispose d'une économie diversifiée, dominée par le secteur des services (près de 50% du PIB), notamment le tourisme, mais aussi les services financiers. Le pays ambitionne par ailleurs de se doter d'un secteur manufacturier solide et compétitif afin d'accompagner sa transformation en une économie industrialisée à l'horizon 2030. L'un des objectifs du plan Vision 2030⁴ pour le secteur industriel est de faire du

⁴ Initiée en 2008, « Vision 2030 » est une stratégie qui vise à développer le secteur des infrastructures (énergie et transports en particulier) et à transformer le Kenya en une économie industrialisée. Des mesures sont mises en place progressivement pour développer le secteur industriel du pays, telles que le développement de l'industrie du fer et de l'acier grâce à la création d'une aciérie intégrée, création des zones franches d'exportation, développement des pôles industriels de fabrication et de valorisation pour les PME, entre autres. Pour plus de détail : <https://vision2030.go.ke/>



Kenya le carrefour industriel du continent africain⁵. Vision 2030⁶ pour le secteur industriel est de faire du Kenya le carrefour industriel du continent africain⁷.

Le pays se positionne par ailleurs en tant que hub logistique régional grâce à l'activité du port de Mombassa, par lequel transitent les marchandises des pays voisins enclavés (Ouganda, Burundi, Rwanda) et la construction d'un réseau routier de plus de 470 Km pour relier l'est et le nord du pays et un point de connexion avec le sud de l'Éthiopie. Le pays mise également sur le développement de la ligne de chemin de fer Mombasa-Nairobi qui devrait à terme relier les capitales des pays voisins (Kampala, Kigali et Juba). **Même si le rythme de développement des infrastructures devrait ralentir** au cours des prochaines années compte tenu de la dégradation des finances publiques et de la hausse de l'endettement, **le Kenya dispose déjà d'un avantage logistique certain comparé aux autres pays de la région est-africaine**. Le pays reste par ailleurs un point d'ancrage privilégié par les investisseurs étrangers qui envisagent d'investir dans la région.

- **Un système bancaire bien développé et solide**

Le système bancaire Kényan est l'un des plus développés de la région en matière d'inclusion financière. Le secteur est constitué principalement des banques privées domestiques (21 au total) qui représentent 69,7% du total des actifs du secteur⁸.

Selon le FMI le secteur bancaire reste solide et bien capitalisé et dispose d'une forte rentabilité au T3 2022. Le niveau de capitalisation pondérée des risques est en effet satisfaisant à 19%, contre un minimum réglementaire de 14,5% en septembre 2022. La rentabilité des actifs et des capitaux propres est aussi en hausse avec un ROE à 27,5% (contre 23,1% en septembre 2021) et un ROA à 3,9% (contre 3,1% sur la même période l'an passé). Le taux de prêts non performants est par ailleurs en baisse à 11,4% du portefeuille des prêts en septembre 2022 (contre 13,6% en septembre 2021).

Les banques sont par ailleurs exposées au risque souverain dans la mesure où les titres d'Etat représentent environ de 30% des actifs bancaires.

2. FINANCES PUBLIQUES

- **Un déficit public en diminution**

Pour l'exercice budgétaire 2022, le déficit du solde public s'est amélioré à 6% du PIB (contre 7,1% en 2021). Cette amélioration résulte de la combinaison de la hausse des recettes budgétaires et de la baisse des dépenses d'investissements, ainsi que de l'arrêt des subventions à l'énergie.

Pour 2023, le budget devrait maintenir une approche conservatrice des dépenses afin de respecter les objectifs fixés dans le cadre du programme en cours avec le FMI. **Le Kenya bénéficie en effet d'un programme d'aide financière du FMI de 2,3 Mds d'USD** (signé en avril 2021), dans le cadre du dispositif de Facilité élargie de crédit (FEC) et de Facilité élargie de financement (FEP). La hausse du coût du financement⁹ rend nécessaire le respect des engagements d'assainissement budgétaire conditionnels aux futurs décaissements du FMI.

Dans ce contexte, **le gouvernement viserait un surplus primaire de l'ordre de 0,3% du PIB** pour l'exercice budgétaire 2023 (contre un déficit primaire de 1,6% du PIB en 2022¹⁰), afin de placer le ratio dette/PIB sur une trajectoire baissière. Des mesures de réduction des dépenses primaires non prioritaires, ainsi qu'une hausse de près de 0,9% du PIB des recettes supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre cet objectif.

Enfin, **la résorption progressive du déficit public nominal devrait se poursuivre** (prévu à 5,2% du PIB¹¹) en 2023.

- **Un endettement public en progression**

Poussée par les déficits publics persistants, en partie dus aux dépenses consacrées aux grands projets d'infrastructures et plus récemment à l'impact du choc du Covid -19, **la dette publique a connu une croissance constante**. Elle est passé d'environ 37% du PIB en 2010 à près de 68% du PIB en 2022.

Il s'agit encore pour près de la moitié de dette externe (50,9% de la dette totale en 2021). **Le recours à la dette domestique tend à progresser** et devrait peser sur les charges d'intérêt dans le courant de l'année compte tenu des hausses du taux directeur de la banque centrale.

Compte tenu de l'accumulation rapide de dette, combinée à une dépendance accrue au financement

5

⁶ Initiée en 2008, « Vision 2030 » est une stratégie qui vise à développer le secteur des infrastructures (énergie et transports en particulier) et à transformer le Kenya en une économie industrialisée. Des mesures sont mises en place progressivement pour développer le secteur industriel du pays, telles que le développement de l'industrie du fer et de l'acier grâce à la création d'une aciérie intégrée, création des zones franches d'exportation, développement des pôles industriels de fabrication et de valorisation pour les PME, entre autres. Pour plus de détail : <https://vision2030.go.ke/>

7

⁸ En septembre 2022. Source : FMI.

⁹ Alors que le pays a émis un Eurobond de 1 Mds d'USD en juillet 2021 au taux de 6,3%, les investisseurs auraient exigé un taux minimum de 12% pour cette nouvelle émission.

¹⁰ En 2019, le déficit primaire s'élevait à -3,7% du PIB.

¹¹ Source : Weo, avril 2023.



non concessionnel, le Kenya est passé dans la catégorie des pays à risques de surendettement élevé¹².

Si selon les prévisions de la Banque mondiale, l'encours de la dette publique resterait en dessous de 70% du PIB à moyen terme, cela dépendra grandement du respect du processus de consolidation budgétaire.

3. POSITION EXTÉRIEURE

- Progression du déficit courant tirée par la hausse des prix des matières premières

Les exportations kényanes de marchandises sont dominées par les produits agricoles pas ou peu transformés, plus particulièrement le thé, le café, les fleurs et autres produits d'horticulture. La balance commerciale est traditionnellement déficitaire compte tenu du poids plus important des importations (énergie, biens d'équipements). L'évolution des recettes d'exportation dépend essentiellement de la balance des services, du tourisme en particulier, qui représente près de 10% du PIB du pays.

En 2022, le déficit courant a un peu diminué à 4,7% du PIB. L'impact de la hausse des importations (+16% par rapport à 2021), tiré par l'énergie en particulier, a été atténué par la hausse des exportations (+18%), la reprise du tourisme¹³, ainsi que le dynamisme des transferts de fonds d'expatriés (+10,4% en g.a entre janvier et septembre 2022).

Pour 2023, le déficit courant devrait un peu progresser (prévu à 5,3% du PIB), tirée par le ralentissement attendu de la demande adressée au pays en provenance des Etats-Unis et de l'Union Européenne en particulier. Les carburants, 1^{er} poste d'importation du pays¹⁴, pèseraient sur le coût des importations, malgré des prix prévus plus modérés que l'an dernier. La poursuite du rebond de l'activité touristique pourrait néanmoins jouer en la faveur d'une diminution du déficit prévu cette année.

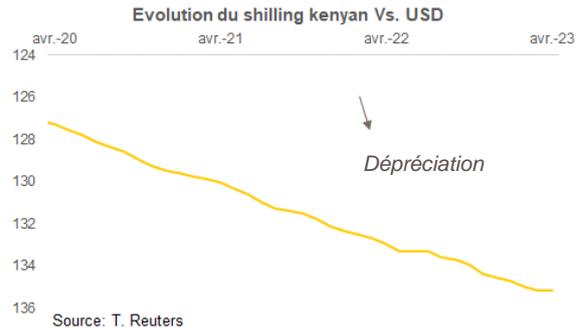
- Poursuite de la dépréciation du taux de change

Le shilling kényan tend à se déprécier régulièrement face au dollar depuis les 3 dernières années. La monnaie kényane s'est dépréciée d'environ 7% en moyenne face au dollar en 2022, dans un contexte de hausse de la demande pour le USD de la part des importateurs et du coût de l'énergie, ainsi qu'une baisse de la confiance dans la capacité du gouvernement à honorer le service de la dette.

¹² L'analyse de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque Mondiale, mai 2020.

¹³ Cf. note en bas de page n°2

¹⁴ Les carburants représentent près de 17% des importations du Kenya en moyenne entre 2017 et 2021.



Pour 2023, la poursuite de la dépréciation du shilling n'est pas à écarter. La progression prévue du déficit courant, les pressions inflationnistes qui demeurent élevées, la pénurie des dollars disponibles sur le marché, sont susceptibles d'affaiblir le shilling dans le courant de l'année.

Le service de la dette publique devrait également exercer une pression à la baisse sur les réserves en devises limitant ainsi les marges de manoeuvre d'intervention de la banque centrale sur le marché du change. Les réserves, estimées à 6,4 Mds d'USD fin mars 2023 (soit environ 3,5 mois d'importations), en dessous de l'exigence de minimum règlementaire de 4 mois d'importations.

- Hausse du coût du service de la dette

La dette externe totale du Kenya est estimée à 61,9% du PIB en 2022, dont 35% du PIB émis par le secteur public¹⁵. La part publique est encore majoritairement détenue par les créanciers multilatéraux (autour de 43% en 2021) et par les créanciers bilatéraux (environ 31%). La dette bilatérale est à 64% détenue par les pays non-membres du Club de Paris, la Chine en particulier.

Alors que la majeure partie de la dette publique externe dispose ainsi de conditions favorables (taux d'intérêts, durée), le recours aux financements extérieurs non concessionnels (émissions obligataires et prêts commerciaux) représentent 27% de la dette publique externe du pays (dont 72% au titre des Eurobonds, d'un montant global de 7,1 Mds USD).

Le service de la dette externe tend cependant à progresser¹⁶. Le resserrement de la politique monétaire américaine, ainsi que le conflit en Ukraine ont entraîné une hausse des taux obligataires obligeant le gouvernement kényan à annuler l'émission d'une euro-obligation (1 Mds d'USD) initialement prévue à mi-2022. L'Etat a ainsi dû puiser dans ses réserves de change pour honorer les échéances de la dette externe de l'an passé, favorisant ainsi la dépréciation plus rapide du

¹⁵ Source : FMI, décembre 2022 (Country Report No. 2022/382).

¹⁶ Selon le Trésor kényan, le service de dette publique attendrait probablement 1,6 Mds de shillings d'ici juin 2024, soit près de 66% des recettes budgétaires ordinaires de l'Etat.



taux de change ce qui par conséquent, a fait grimper le coût du service de la dette.

Le pays devra par ailleurs faire face à un important remboursement prévu en juin 2024 (Eurobond de 2 Mds d'USD). Compte tenu de la faiblesse des réserves de change, malgré le soutien financier du FMI, le Kenya s'apprêterait à émettre une nouvelle euro-obligation afin de pouvoir refinancer l'échéance de 2024¹⁷, mais à un coût probablement plus élevé¹⁸. Pour mémoire, le pays a levé pour la dernière fois 1 Mds d'USD d'obligations, à maturité 12 ans au taux de 6,3%.

Si le pays rembourse l'euro-obligation de 2024, via un refinancement ou l'obtention des prêts alternatives, **les pressions actuelles sur la dette seraient atténuées. Les prochains remboursements obligatoires** (environ 1,9 Mds d'USD) **n'arriveront en effet à échéance qu'en 2027-2028.** En attendant, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note souveraine du pays de B+ à B en décembre 2022.

4. ASPECTS POLITIQUES ET GOUVERNANCE

- **Le vice-président, William Ruto, a remporté les élections de 2022**

Le vice-président sortant, William Ruto, a été élu président du Kenya avec 50,5% des voix et a pris ses fonctions en septembre 2022. Parmi les promesses de campagne, le président a promis de soutenir les petites entreprises du secteur informel et s'est engagé à réduire le déficit des comptes publics, ainsi que d'assurer la soutenabilité de la dette publique.

Le président Ruto promet d'encourager les investissements étrangers via notamment un nouveau projet de loi qui faciliterait **la privatisation d'entreprises publiques** et a annoncé son **intention de supprimer la taxe sur les services numériques** pour inciter les entreprises à investir dans le pays. Il compte également poursuivre les investissements en infrastructures grâce au **déploiement plus rapide des projets en partenariat public-privé (PPP).**

Les risques de troubles sociaux ne sont pas à écarter, d'autant plus que le mécontentement populaire est grandissant face à la dégradation des conditions de vie et de hausse de la pauvreté engendrés par la crise sanitaire. Le nouveau gouvernement a d'ores et déjà dû faire face aux protestations populaires contre l'inflation et la perte du pouvoir d'achat du mois de mars.

La menace du terrorisme reste par ailleurs non négligeable. Les agences de renseignement étrangères continuent de mettre en garde le pays contre d'éventuelles attaques d'Al-Shabab. La coopération

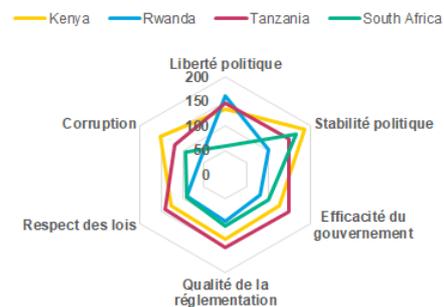
militaire avec les Etats-Unis et le Royaume Uni devrait se poursuivre.

- **Amélioration progressive du climat des affaires**

Le climat des affaires au Kenya a eu tendance à s'améliorer avec notamment **l'adoption progressive de nouvelles lois sur les entreprises et l'insolvabilité, la création d'un cadre propice aux partenariats public-privé**, des mesures visant à faciliter le démarrage des entreprises et des investissements dans les infrastructures selon les données de la Banque mondiale. **Les perspectives des réformes réglementaires pro-business sont par ailleurs favorisées par le programme du FMI en cours jusqu'à mi 2024.**

De plus, le Kenya affiche une légère amélioration en matière de gouvernance, notamment en matière de corruption. Celle-ci reste cependant encore **répandue et au-dessus des pays voisins comme le Rwanda ou encore la Tanzanie.** Le Kenya est par ailleurs classé 123^{ème} sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption de 2022 publié par Transparency International.

Indicateurs Banque mondiale 2021, Rang (214 pays)



5. CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Le Kenya est très vulnérable au changement climatique, aux sécheresses en particulier. Une crise humanitaire induite le changement climatique se déroule actuellement dans la Corne de l'Afrique¹⁹ y compris dans certaines parties du Kenya. Avec des précipitations inférieures à la moyenne pendant près de cinq saisons successives, le nord du pays traverse l'un des plus longues sécheresses des 40 dernières années.

Au Kenya, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont progressé de plus de 65% entre 1995 et 2015 (de 56,8 MtCO₂ à 93,7% MtCO₂), mais représenteraient moins de 0,1% des émissions mondiales. Les GES progressent à un rythme constant (+ 2,5% par an) depuis 2010.

¹⁷ [Le Kenya prévoit l'émission d'un eurobond durant l'exercice 2023/2024 \(agencecofin.com\)](https://www.encecofin.com/fr/actualites/le-kenya-prevoit-l-emission-d-un-eurobond-durant-l-exercice-2023-2024)

¹⁸ Taux de rendement obligataire au Kenya est à de l'ordre de 14% (mars 2023).

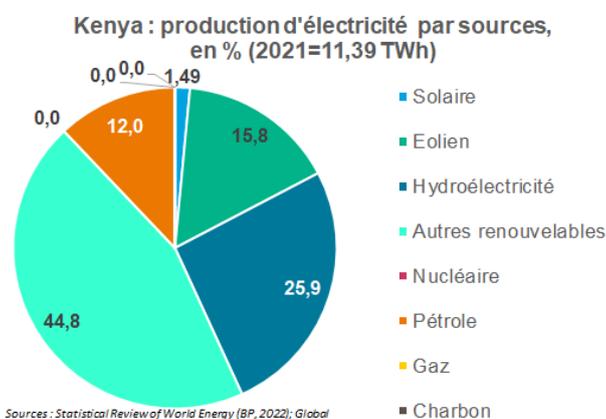
¹⁹ <https://news.un.org/fr/story/2023/01/1131607>



La principale source d'émission de GES était le secteur agricole (environ 40% du total) en lien avec l'élevage de ruminants et la préparation de la terre pour les cultures (fertilisation des sols en particulier). La déforestation, ainsi que l'utilisation de l'énergie y compris dans les transports représenteraient près de 38% des émissions en 2015.

A l'horizon 2030, le secteur de l'énergie serait cependant le principal contributeur des émissions de GES du pays compte tenu de la hausse prévue de la consommation d'énergie fossile (pétrole, charbon) pour répondre à la demande croissante en électricité des entreprises et des ménages, ainsi qu'aux besoins du secteur des transports en fort développement.

A noter néanmoins qu'à ce stade, la production d'électricité provient à 88% des sources renouvelables (Cf. graphique ci-dessous)



Signataire des accords de Paris, le Kenya s'est toutefois engagé à réduire ses émissions de GES de 30% par rapport au scénario d'émissions tendanciel (143 MtCO₂) à l'horizon 2030. L'obtention d'un soutien financier externe, ainsi qu'un transfert de technologies constitue toutefois des conditions indispensables pour que le pays puisse atteindre ses objectifs.



DIRECTION DES ETUDES, DE L'EVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE

Baptiste Thornary Responsable Pôle Conjoncture Macroéconomie Risque pays baptiste.thornary@bpifrance.fr

Economie Internationale et Risques Pays

Anne-Sophie Fèvre *Afrique de l'Ouest, Afrique australe, CEI & Russie* as.fevre@bpifrance.fr
Adriana Meyer *Amérique Latine, Asie du Sud & Inde, Afrique de l'Est* adriana.meyer@bpifrance.fr
Victor Lequillier *MENA, Turquie, Chine, ASEAN* victor.lequillier@bpifrance.fr

Global trends, Pays Développés, Conjoncture France

Sabrina El Kasmi Responsable / *Global trends, Pays développés, pétrole* sabrina.elkasmi@bpifrance.fr
Laetitia Morin *Macroéconomie France, Europe, conjoncture PME* laetitia.morin@bpifrance.fr
Thomas Laboureau *Macroéconomie France, conjoncture ETI* Thomas.laboureau@bpifrance.fr

Disclaimer / Avertissement

This document and the information within do not create any contractual or legal binding obligation and Bpifrance reserves the right at any time and without further notice to modify its content and its form. This document and the information within it are provided for convenience and information purpose only and is in no way nor an advice, nor a recommendation, nor an offer to provide an investment service or of completion of any other operation and shall in no way be interpreted as a representation according to which an investment strategy or the completion of any other operation fits to any individual or entity. Before any decision is taken, any individual or entity is invited to seek advice from its own legal, taxation and financial advisers in order to make sure that the operation foreseen fits with its personal situation and its own aims and to make its own opinion regarding its own risk and financial analysis. This document and the information within are provided "as is" and Bpifrance disclaims all legal and other warranties, express, implied or usage of trade, including without limitation as to the accuracy, utility, completeness, fitness, of this document and the information within, nor as to the use that is made of them or the results to be obtained from decision that could be made by the individuals and entity having knowledge of them even if Bpifrance has been informed or was aware of their aim. This document and the information within are not meant to be circulated or used by any individual or entity in a country or jurisdiction where such circulation or use would be contrary to legal or regulatory obligations, or which might force Bpifrance to comply with any procedure or registration in such country or jurisdiction. The English version of this article is provided for convenience only and the French version shall prevail.

Ce document et les informations qui y figurent n'ont aucune valeur contractuelle ou juridique et Bpifrance se réserve le droit d'en modifier le contenu et la forme à tout moment et sans préavis. Ce document et les informations qu'il contient ont un but strictement informatif et ne constituent ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre de fourniture d'un service d'investissement ou de réalisation de toute autre opération et ne doivent, en aucun cas, être interprétés comme une affirmation selon laquelle une stratégie d'investissement ou toute autre opération est adaptée à toute personne ou entité. Préalablement à toute décision chaque personne ou entité est invitée à consulter notamment ses propres conseils juridiques, fiscaux ou financiers afin de s'assurer de l'adéquation de l'opération envisagée avec sa situation particulière et ses propres objectifs et de former sa propre opinion au regard de sa propre analyse de risque et financière. Bpifrance ne garantit en aucun cas que ce document et les informations y figurant sont notamment exacts, utiles, complets, ou adaptés et ne fournit aucune garantie légale ou sur tout autre fondement, y compris expresse, implicite ou d'usage, ni concernant l'utilisation qui en est faite ou les résultats des décisions qui pourraient être prises par les personnes ou entités en ayant eu connaissance y compris si Bpifrance a été informée de leur objectif. Ce document et les informations y figurant ne visent pas à être distribués ou utilisés par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Bpifrance de se conformer à des démarches quelconques ou obligations d'enregistrement dans ces pays ou juridictions. La version anglaise de cette clause est fournie à titre indicatif et la version française prévaut ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Bpifrance de se conformer à des démarches quelconques ou obligations d'enregistrement dans ces pays ou juridictions. La version anglaise de cette clause est fournie à titre indicatif et la version française prévaut.